

*Institut de l'Entreprise, 3 juillet 2008*

Après la crise des « subprime » :  
quelles perspectives pour Bâle II ?

Benoît Cougnaud, Associé

**SECURISK**

P A R T N E R S

ADVANCED RISK ANALYTICS & SOLUTIONS

# Organisation de la présentation

- 1. Introduction et revue des principaux enjeux du débat**  
*Benoît COUGNAUD, Associé, Securrisk Partners*
- 2. Impact et perception de la crise sur le terrain**  
*Christophe LAUVERGEON, Structured Credit Product Group, Natixis*
- 3. Questions réglementaires autour de la crise des subprimes**  
*Christian LAJOIE, Senior vice president & Basel II coordinator de BNP Paribas*
- 4. Leçons de la crise**  
*Thomas ROCAFULL, Directeur-associé, Sia Conseil*
- 5. Echanges avec le public**

## Rappel des enjeux du débat

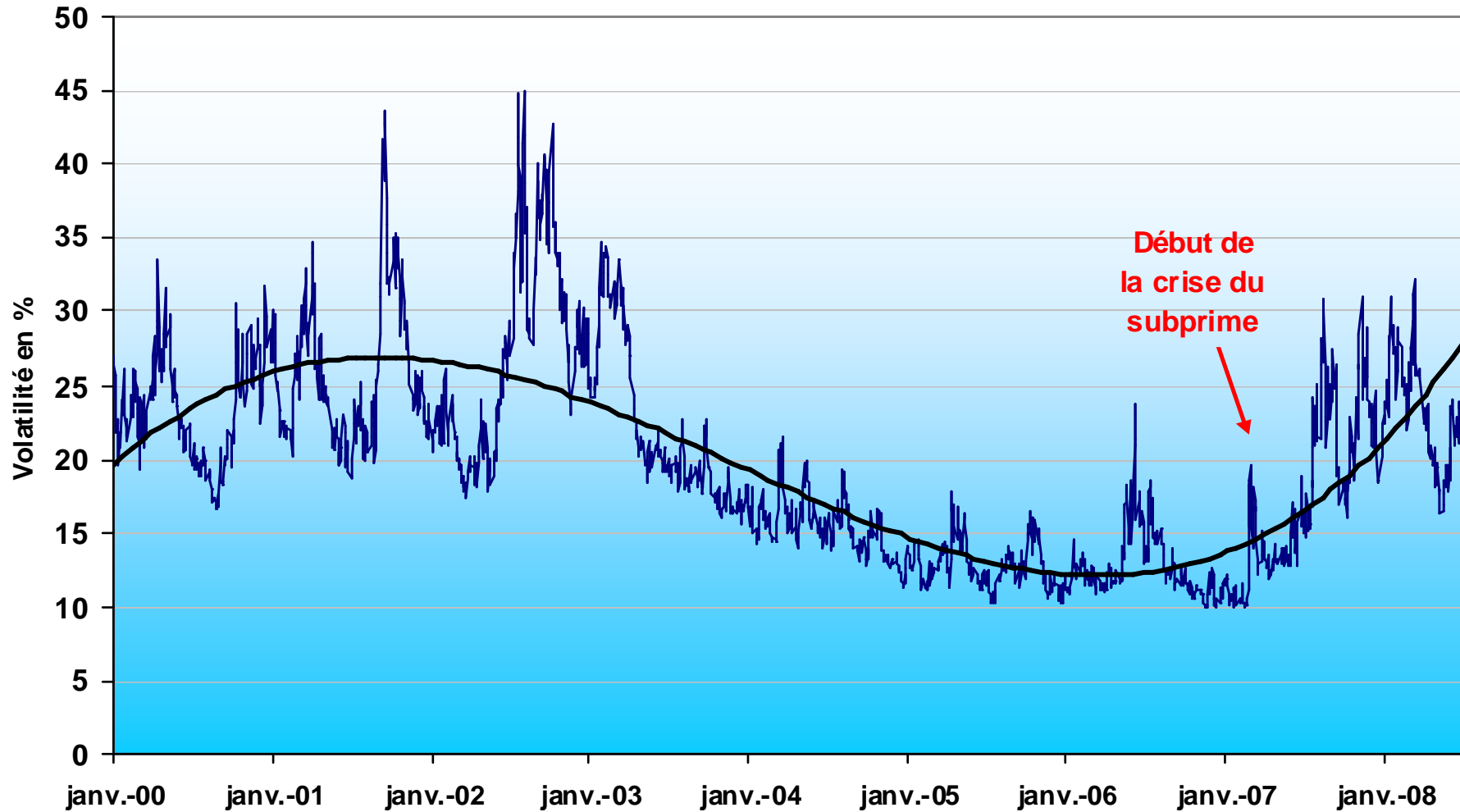
- Une crise plus profonde qu'initialement anticipé
- Une moindre flexibilité des marchés
- Une crise antérieure à la réforme Bâle II
- Une réglementation bancaire plus souple et potentiellement plus efficace avec Bâle II
- Tirer les leçons de la crise dans Bâle II

# Une crise plus profonde qu'initialement anticipé

- **Un coût sans cesse revu à la hausse**
  - plus de 300 Mds \$ actuellement, avec des estimations très variables sur le coût total de la crise
- **Un rebond durable de l'aversion au risque** après une période de surabondance de liquidités et de compression indifférenciée des primes de risque
  - Rebond des volatilités implicites et des spreads de crédit
- **Un impact localisé au cœur du système financier occidental**
  - Différence avec les crises financières des pays émergents de la fin des années 1990
- **Un impact de plus en plus diffus dans le système financier avec des effets de contagion vers:**
  - Les marchés de dette au-delà des seuls crédits « subprime »
  - Les marchés actions
  - Les valeurs défensives (ex. matières premières)
  - Le marché immobilier

# Un retour durable de l'aversion au risque depuis le début de la crise du subprime :

(exemple pris sur les volatilités implicites des marchés actions - indice SP500)



Sources: CBOE, indice de volatilité VIX associé au SP500

# Une moindre flexibilité des marchés

- De par ses modalités, la crise a eu plusieurs effets :
  - Crise de confiance larvée (difficulté d'évaluation des pertes, opacité des produits concernés)
  - Evaporations de liquidité sur certains marchés (cf. marchés interbancaires), voire disparition de certains segments (dérivés de crédit complexes)
- Conséquences :
  - Une moindre fluidité des risques dans le marché
  - Un accès à la liquidité plus difficile
- Au total, une certaine perte de flexibilité du système financier

# Une crise antérieure à la mise en place de la réforme Bâle II

## Une crise antérieure à la réforme Bâle II:

- Rebond des taux de défaut sur les crédits subprime dès 2005
- Rebond des volatilités implicites à partir de début 2007
- La mise en place effective de la réforme Bâle II n'a démarré qu'un peu plus tard (2007-2008), et de nombreux établissements sont encore en phase transitoire (parallel run Bâle II / Bâle I)

## Conclusion:

- Bâle II n'est évidemment pas la cause de la crise des subprimes
- Mais, le changement de contexte important intervenu depuis la période d'élaboration de ce texte, ne peut pas ne pas être pris en compte

# Une réglementation bancaire plus flexible avec Bâle II

- Pilier I:
  - Evaluation plus fine du risque de crédit, fondée sur les notations internes des établissements de crédit
  - Maintien des approches VaR sur les risques de marché
  - Prise en compte du risque opérationnel dans la détermination des exigences minimales de fonds propres
- Pilier II:
  - Un approfondissement de la supervision bancaire (sur les risques de liquidité, de taux d'intérêt global...)
- Pilier III:
  - Une plus grande transparence, en matière de pilotage des risques (en cohérence avec les IFRS), de manière à favoriser la discipline de marché

# Enjeux et perspectives pour Bâle II

- Une modernisation de la réglementation indispensable:
  - Besoin d'accompagnement du processus d'innovation financière
  - Une pression nécessaire sur les dispositifs internes de pilotage des risques
  - Une réglementation trop rigide donne lieu à des arbitrages réglementaires
- L'enjeu actuel: poursuivre la modernisation entamée par Bâle II
  - pour garantir au système financier sa flexibilité
  - et traiter les facteurs d'instabilité du système actuel

## Tirer les leçons de la crise dans Bâle II

- Le Comité de Bâle a lancé en avril 2008 différents axes de travail:
  - Une amélioration du traitement des dérivés de crédit complexes (*en pilier I*)
  - Une meilleure prise en compte des risques de défaut sur les dérivés de crédit inclus dans le portefeuille de négociation (*renforcement des exercices de stress-tests en pilier II*)
  - Une amélioration du traitement du risque de liquidité (*afin de mieux préparer les banques à des périodes de tensions de liquidité durables*)

# Questions ?

Pour toute question supplémentaire:  
bcougnaud@securrisk.com

**SECURISK**

P A R T N E R S

ADVANCED RISK ANALYTICS & SOLUTIONS